

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE
PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC
HEALTH

Yaoundé, le 05 MAI 2026

D13-142.

COMMUNIQUE PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique, Dr MANAOUA Malachie informe le public que dans le cadre du renforcement de la sécurité sanitaire et de la lutte contre le faux médicament et le trafic illicite des produits pharmaceutiques, une décision a été prise limitant désormais l'entrée des médicaments et autres produits pharmaceutiques sur le territoire national aux seules voies maritimes et aériennes.

Cette mesure vise à garantir la qualité, la traçabilité et la sécurité des médicaments mis à la disposition des populations, et à lutter efficacement contre les médicaments contrefaits ou introduits en dehors des circuits réglementaires.

Les opérateurs du secteur pharmaceutique sont invités à se conformer strictement aux nouvelles dispositions.

Le Dr MANAOUA Malachie sait compter sur le civisme et la collaboration de tous pour la protection accrue de la santé des populations.

Le Ministre de la Santé Publique,

Dr MANAOUA Malachie